

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTÉ BRETAGNE CENTRE-VAL
DE LOIRE CORSE GRAND EST
226^e SESSION EN RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE ÎLE-
DE-FRANCE NORMANDIE
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE
15 MARS - 15 AVRIL 2022
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-
ALPES-CÔTE D'AZUR
GUADELOUPE MARTINIQUE GUYANE
LA RÉUNION MAYOTTE AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ BRETAGNE
CENTRE-VAL DE LOIRE CORSE
GRAND EST HAUTS-DE-FRANCE
ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-
ALPES-CÔTE D'AZUR GUADELOUPE
MARTINIQUE GUYANE LA RÉUNION

SESSION EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

4 semaines du mardi matin au vendredi après-midi

OUVERTURE

15
MARS

LAON

Semaine 1

15-18
MARS

LAON

Semaine 2

22-25
MARS

AMIENS
(internat)

Semaine 3

05-08
AVR

DUNKERQUE

Semaine 4

12-15
AVR

LILLE

CLÔTURE : 15 AVRIL 2022 LILLE

PARTICIPATION AU COÛT DE LA SESSION

1 600 € (formation certifiante, éligible au CPF, délivrant le titre d'auditeur)

INSCRIPTION www.ihedn.fr

Rubrique "Se former" puis "Sessions en région"

Pour plus d'informations, contact : sr@ihedn.fr

UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE LE "TRIPTYQUE PÉDAGOGIQUE"

- des conférences-débats assurées par des intervenants de haut niveau ;
- des visites de terrain à haute valeur ajoutée au regard des enjeux de défense et de sécurité ;
- des travaux en comité impliquant une réflexion collective sur une question d'actualité, en lien avec le contexte régional.

PUBLIC CONCERNÉ

La session regroupe environ 45 auditeurs âgés de 35 à 55 ans, civils et militaires :

- personnalités civiles exerçant de hautes responsabilités dans les différents secteurs d'activité économique, sociale, scientifique, juridique, culturelle ainsi que dans le domaine de la presse écrite et audiovisuelle, des cultes, des associations et des syndicats ;
- élus locaux, nationaux, européens ;
- militaires : officiers des trois armées et de la Gendarmerie, du grade minimum de lieutenant-colonel ou équivalent ;
- fonctionnaires et agents publics de catégorie A/A+, relevant des 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ;
- cadres dirigeants d'entreprises du secteur public.